



Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE

21 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION ET AFFICHAGE
 08/04/2026 IDV

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M TESSIER Mike maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Heimanu TAIARUI est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission IDV	21/04/2026	Date du Rendu exécutoire	21/04/2026
Date d'affichage de la délibération	21/04/2026		

OBJET : Approuvant le versement d'une subvention d'équilibre en section de fonctionnement du budget principal au profit du budget annexe des déchets pour l'exercice 2026.


NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33
 PRESENTS : 29
 PROCURATIONS : 04
 ABSENT : 00
 VOTANTS : 33
 POUR : 27
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 06

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Ariipeu Teiho, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TERIINATOOPA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERINOHO Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TEINAORE Ariiara Junior, 8 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. LEE Alexander, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tauatea TAAVIRI
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme BENNETT Maud, conseillère	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ariiara TEINAORE
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terangi FAATAHE
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. AVAE Rahiti, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. OITO Pierre, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Béatrice FLORES
Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RIMA Fabien, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

 TEISSIER Mike

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du même jour, complétant ledit statut ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et groupements de communes de Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 62 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'ordonnance n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 43 ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** la délibération n° 2026-02 du 24 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;
- Vu** La Délibération 2026-15 du 14 avril 2026 approuvant le Budget Principal 2026 ;
- Vu** l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2026 ;
- Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation des Déchets en date du 8 avril 2026 ;
- Vu** le rapport de présentation ;

EN SA SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

- ADOPTE -

Article 1. Autorisant le versement d'une subvention d'équilibre en section de fonctionnement par le budget principal au budget annexe des Déchets de la commune de PAPANARA :

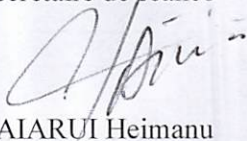
- La dépense sera constatée au Budget Principal à l'article 67441 à hauteur de 13 018 430 XPF ;
- La recette sera constatée au Budget Annexe des Déchets à l'article 774 à hauteur de 13 018 430 XPF.

Article 2. Le Maire et le Trésorier de la TIDV sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

*La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.*

Secrétaire de séance


TAIARUI Heimanu


Le Maire

TEISSIER Mike

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte,
qui a été transmis au Haut-Commissaire
le 14/4/26 et notifié ou
publié le 14/4/26



RAPPORT DE PRESENTATION

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

La présente délibération a pour objet l'approbation d'une subvention d'équilibre en provenance du Budget Principal, destinée à combler le déficit du budget annexe des déchets en section de fonctionnement, pour un montant total de **13 018 430 XPF**.

Cette subvention d'équilibre vise à compenser le déficit du budget annexe des déchets, dont les recettes propres ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement.

Si ce mécanisme permet de garantir la continuité du service public, il met néanmoins en évidence un déséquilibre structurel du service, qui devra faire l'objet de mesures correctrices, notamment en matière de renforcement des recettes et d'optimisation de l'organisation.

« Cette subvention a été inscrite par l'équipe sortante, laquelle a souhaité en laisser la validation à la nouvelle équipe municipale issue des dernières échéances ».